Je soussigné(e), _____ représentant légal

de l'enfant mineur ou du majeur protégé _____ ,

pour lequel une licence à la FFHB est sollicitée, autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la fédération internationale de handball (IHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entrainer des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme).

Fait à :_____ , le _____ .

Signature du représentant légal : Signature du licencié :